CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E34714** **VALABLE JUSQU'AU** **24/09/2027**

ÉDITÉ LE 01/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/01/1970

Raison sociale : MARIO ET LONGO

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 14/03/2025

Capital : 250 000

ROUTE DE POURCELANGES
LES BATTANTS
58700 PREMERY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC nevers

Siret : 701 880 023 00026

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 188894-58

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 580135C1247003/ 001 590498/0

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 580135C1247003/ 001 590498/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2026

Téléphone : 03 86 68 19 21 **Fax :**

Portable : 06 65 74 78 41

Responsabilité légale :
BARATHON NICOLAS PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : secretariat@marioetlongo.fr

Effectif moyen : 14 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 782 807 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2112	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité confirmée)	5	25/09/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

01/10/2026 16:57

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.